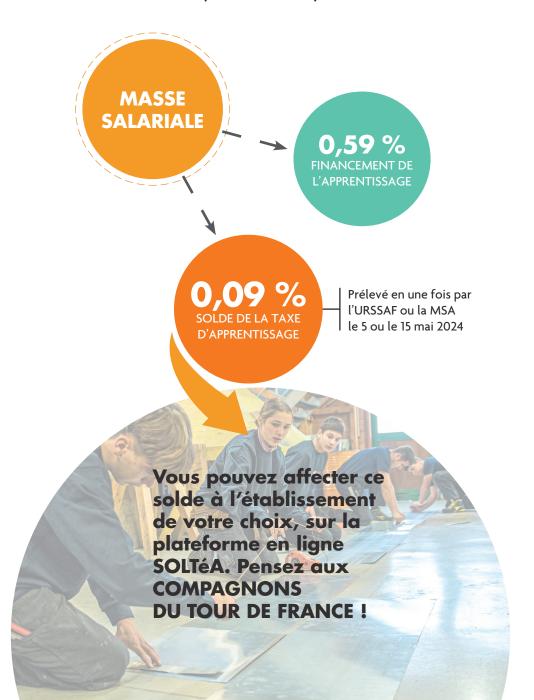


Les Compagnons du Tour de France forment les salariés de demain. Soutenez-les dans leur mission! On vous explique ici les évolutions de la taxe d'apprentissage et comment effectuer votre reversement.



VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

(SALAIRES 2023)



CHOISIR L'ÉTABLISSEMENT

AUQUEL VOUS SOUHAITEZ AFFECTER VOTRE SOLDE
DE TAXE D'APPRENTISSAGE



En ligne, sur la plateforme SOLTéA : www.soltea.gouv.fr

Nous identifier sur SOLTéA:

Un nom : Compagnons du tour de France

Une adresse : 2, rue Léopold Alixant 39330 Mouchard

Un numéro UAI: 0391131T

• Un siret: 40350234700012



À partir du 27 mai 2024

Nous comptons sur votre soutien!



Trois raisons pour verser votre Taxe d'Apprentissage aux Compagnons du Tour de France:

Participer à former les salariés de demain: chaque année 8000 apprenants de tous les métiers du bâtiment sont diplômés de nos 19 sites de formation.

Soutenir un projet pédagogique tourné vers l'innovation et l'excellence. Notre association investit aux côtés de l'État et des collectivités plusieurs millions d'euros pour digitaliser son offre de formation et améliorer ses infrastructures.

Accompagner une organisation reconnue d'utilité publique qui participe par ses actions à l'insertion professionnelle de tous les publics avec un taux de réussite remarquable.





ORLÉANS

PAYS DE LA LOIRE (a) TOURS ANNECY

NGLET

LYON BORDEAUX GRENOBLE

AVIGNON OULOUSE

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter!

taxe.apprentissage@compagnonsdutourdefrance.org > Par mail:

→ Par tél. : Contact entreprises 03 84 73 82 46

compagnons dutour defrance.org

Siège de la Fédération nationale : 7, rue Petit - 75019 Paris







MARSEILLE



